



## GESTION DE LA PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX À L'HAD VENDÉE

HYG-PT-022 V4

Diffusion : 20/08/2024

|  |  |
|--|--|
| <b>OBJET, BUTS et DOMAINE D'APPLICATION</b>      | Décrire les actions mises en place pour la prévention du risque infectieux à l'HAD Vendée  |
| <b>PERSONNES CONCERNEES</b>                      | Tous les professionnels du domicile, les professionnels de l'HAD, le patient et son entourage  |
| <b>DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE</b>                    | 100 recommandations pour la surveillance et la prévention des infections associées aux soins, CTINILS, 1999<br>Hygiène et prévention du risque infectieux en cabinet médical ou paramédical, HAS, juin 2007<br>Recommandations pour la prévention des infections associées aux soins en hospitalisation à domicile, CClin Sud Est, nov 2018  |
| <b>DOCUMENTS ASSOCIES</b>                        | HYG-PT-001 Précautions standard<br>HYG-PT-014 Règles de bon usage des antiseptiques<br>HYG-PT-006 Conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang<br>HYG-PR-001 Signalement et gestion des IAS, BMR et BHRé<br>HYG-EN-027 Flyer tri des déchets  |
| <b>TERMINOLOGIE, ABREVIATIONS ET DÉFINITIONS</b> | <b>Infection associée aux soins (IAS) =</b> infection contractée en établissement de santé et absente au moment de l'admission. Si l'état infectieux est inconnu à l'admission, l'infection sera considérée comme acquise dans les soins si elle apparaît après un délai de 48H d'hospitalisation (délai à appliquer avec réflexion).<br><b>Bactéries Multi-Résistantes aux antibiotiques (BMR) =</b> bactérie qui, du fait de l'accumulation de résistantes naturelles ou acquises, ne sont plus sensibles qu'à un petit nombre d'antibiotiques habituellement actifs en antibiothérapie classique.<br><b>DASRI =</b> Déchets d'activité des soins à risque infectieux<br><b>OPCT =</b> Objet Piquant Coupant Tranchant<br><b>AES =</b> Accident d'Exposition au Sang<br><b>EOH =</b> Equipe Opérationnelle d'Hygiène |

### Objectifs

- Protéger du risque éventuel de contamination infectieuse, les patients, l'entourage et les intervenants par des mesures communes et adaptées au domicile.
- Réduire les transmissions croisées d'une infection
- Maîtriser la diffusion des bactéries multi-résistantes
- Contribuer à la diminution des infections associées aux soins
- Porter à la connaissance du médecin traitant et du médecin coordonnateur d'HAD Vendée les événements susceptibles de faire l'objet d'un signalement externe.

### Matériel

- **Matériel à fournir par le patient et son entourage :**
  - Savon liquide dans un réservoir à usage unique
  - Essuie-mains à usage unique
  - Produit détergent/désinfectant habituel
  - Contenant pour tri des ordures ménagères
- **Matériel fourni en systématique à l'admission d'un patient à l'HAD Vendée :**
  - Contenant à déchets à risque infectieux (DASRI) + 1 collecteur piquant tranchant (OPCT)
  - Solution hydroalcoolique
  - Gants à usage unique
  - Blouses à usage unique
  - Matériel nécessaire à la réalisation des soins



## GESTION DE LA PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX À L'HAD VENDÉE

HYG-PT-022 V4

Diffusion : 20/08/2024

### Recommandations

#### ➤ HYGIENE ET ORGANISATION DES SOINS

- Les soins réalisés en HAD répondent aux mêmes critères d'exigence et de qualité que ceux effectués en établissements de santé avec hébergement
- Les professionnels du domicile doivent s'adapter à un espace et une architecture propre à chaque domicile.
- Les soins doivent être effectués de préférence en l'absence d'enfants et d'animaux domestiques. Il est difficile d'exclure un proche ou aidant.
- La tenue vestimentaire de l'intervenant est sa tenue civile, propre et à manches courtes
- Les professionnels du domicile (IDE, AS, AVS, AD, Kiné...) doivent connaître les Précautions standard :
  - o Hygiène des mains
  - o Equipements de protection adaptée au niveau de risque du soin
  - o Tri des déchets
- Les professionnels du domicile sont prévenus et accompagnés par l'HAD si une prise en charge nécessite la mise en place de Précautions complémentaires

#### ➤ LOGISTIQUE

- Les dispositifs médicaux au domicile sont stockés dans un endroit dédié, fermé, propre et sec.

#### ➤ GESTION DES DECHETS A RISQUE INFECTIEUX = DASRI

- L'HAD est responsable de l'élimination des DASRI produits au domicile des patients
- L'HAD fournit à l'admission un contenant adapté +1 collecteur OPCT, puis la collecte et le renouvellement des contenants sont assurées par un prestataire certifié

#### ➤ PREVENTION DU RISQUE CHEZ LES PROFESSIONNELS

- L'application des précautions standard (HYG-PT-001)
- La politique vaccinale adaptée
- La mise à disposition du matériel sécurisé adapté
- La bonne utilisation des OPTC (HYG-EN-027)
- La connaissance de la conduite à tenir en cas d'AES (HYG-PT-006)
- La connaissance des protocoles de soins

#### ➤ EDUCATION DES PATIENTS ET AIDANTS

- L'implication du patient ou/et aidant est indispensable pour la prévention du risque infectieux dans une prise en charge à domicile. (livret d'accueil COORD-EN-001)
- La démarche d'éducation est initiée dès la visite d'évaluation et prolongée au domicile par les professionnels.

### Evaluations et transmissions

- Déclaration de toutes suspicions d'infections ou infections avérées dans le dossier patient informatisé
- EOH alertée à chaque déclaration donc suivi des infections Audits et déclarations des événements indésirables (exemple : AES)